

Les missions

L'Observatoire des territoires a été créé par le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004. Le décret n°2011-887 du 26 juillet 2011 porte renouvellement de l'Observatoire des territoires pour une durée de 6 ans.

Organisé en réseau et animé par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), l'Observatoire des territoires constitue un lieu de synthèses, d'échanges et de mutualisation d'informations sur l'aménagement des territoires.

Il est un lieu d'innovation et d'expertise recherchant un bon équilibre entre approche théorique et mise au point d'outils d'aide à la décision utiles aux différents acteurs de l'aménagement du territoire. L'Observatoire des territoires remet au Parlement tous les trois ans un rapport sur les dynamiques et la diversité des territoires français (parution : fin 2005, 2009 et 2012).

Une organisation

Une organisation en réseau

L'Observatoire bénéficie d'une organisation en réseau. Il est notamment constitué :

- d'un conseil de 27 membres, présidé par le ministre chargé de l'aménagement du territoire ou le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ; il réunit des représentants des administrations, du Parlement, du Conseil économique, social et environnemental, des collectivités territoriales, des associations d'élus, de l'Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, et cinq personnalités qualifiées ;
- d'un réseau de partenaires, organismes impliqués dans la production ou l'utilisation d'informations territoriales à différents niveaux géographiques, du local à l'international.

Une équipe pluridisciplinaire

L'animation de l'Observatoire est assurée par une équipe pluridisciplinaire de la Datar. Elle est composée de sept personnes : la Conseillère du délégué responsable de l'équipe, un statisticien économiste, une cartographe, deux géographes, une démographe et une secrétaire.

Nous contacter : observatoire@datar.gouv.fr

Site de l'Observatoire
www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

L'Observatoire est présent sur internet grâce à son site portail <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>, créé en 2005 pour répondre à la nécessité de mettre à disposition du public des indicateurs cartographiés sur les dynamiques territoriales et les politiques d'aménagement du territoire. Grâce aux outils de cartographie interactive, l'internaute peut composer des cartes à partir d'une information territorialisée, regroupée par grands thèmes d'intérêt pour l'aménagement du territoire.

Un site rénové



Les dernières actualités de l'équipe de l'Observatoire et du site

Pour s'abonner à la Newsletter en saisissant son adresse e-mail

Onglets permettant de naviguer sur l'ensemble du site

Accès direct à l'espace de cartographie interactive

Accès aux indicateurs cartographiés répondant à des thématiques organisées suivant les sujets d'intérêt pour l'aménagement du territoire

Un espace de cartographie interactive composé de trois volets :

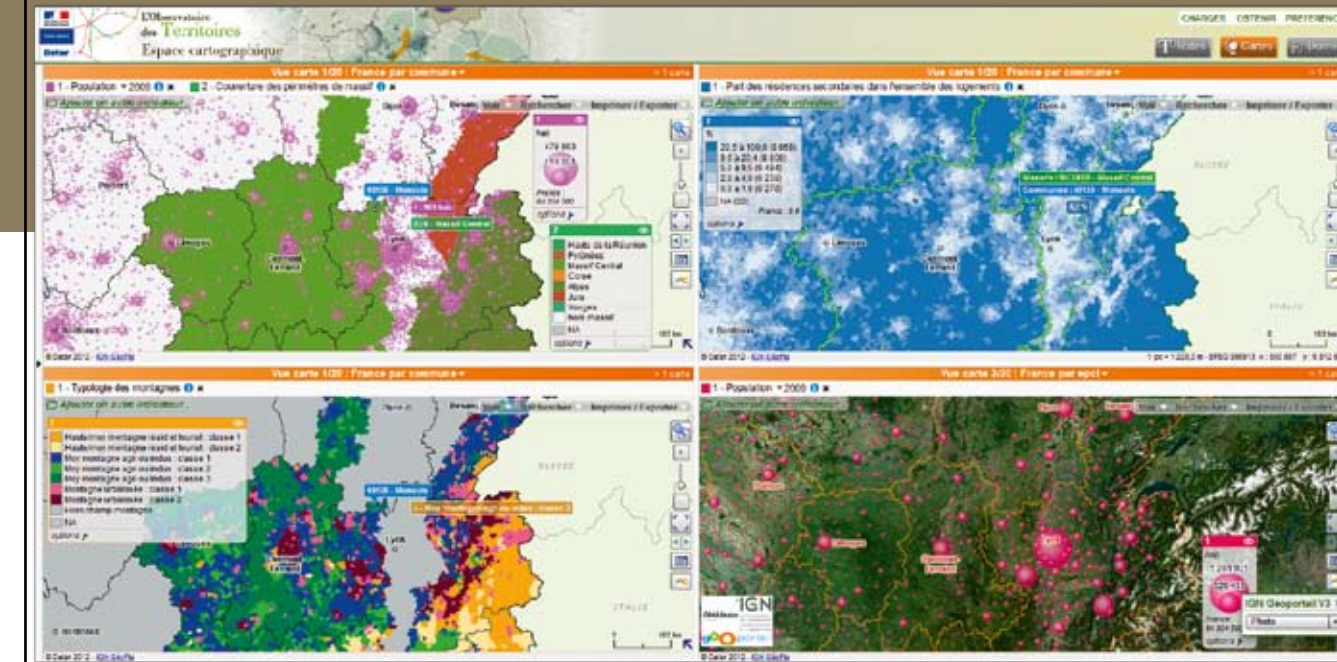
Des onglets de navigation, de présentation de l'espace cartographique, des assistants « Zonages » permettant de rechercher, croiser, comparer et analyser des territoires choisis, des actus et des zooms sur les publications et études de la Datar

Des outils de navigation

Un volet « Données » lié à la carte et permettant de faire des sélections, des filtres sur les indicateurs



Plus de 450 indicateurs et zonages répondant aux thématiques de l'aménagement du territoire



Superposition d'indicateurs et de zonages, visualisation jusqu'à 4 cartes en vis-à-vis

Interopérabilité des données géographiques et statistiques

De multiples fonctionnalités sont proposées parmi lesquelles :

- l'affichage d'indicateurs communaux à l'échelle France entière
- des indicateurs sur plusieurs pas de temps
- la superposition de plusieurs indicateurs et zonages, par exemple : la nature des périmètres des SCoT, la population des SCoT et les zones de massif
- la visualisation jusqu'à 4 cartes en vis-à-vis
- des outils de sélections géographiques sur les différents territoires

Composer ses dossiers thématiques personnalisés grâce à :

- des assistants de zonages permettant de rechercher, consulter, croiser et analyser des territoires
- des portraits de territoire
- une cartothèque proposant un zoom sur un jeu de cartes complémentaires
- la possibilité de charger son propre jeu de données
- l'interopérabilité des données géographiques avec le Géoportail et d'autres outils de cartographie présentant des indicateurs statistiques

Deux entrées et modules de cartographie interactive spécifiques rassemblant des indicateurs thématiques : l'Observatoire National de la Mer et du Littoral géré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Pôle d'Observation des territoires de Montagne, géré par la Datar.